

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2025**

Présents : M. JANNY, Mme BRENGLE, M. DZIUBANOWSKI, Mme COUVIDAT, Mme COLLERY, Mme MAILLY, Mme COLLIGNON, M. MAURASIN.

Absents : MM. DENORMANDIE, HUOT, excusés

Pouvoirs : M. DENORMANDIE donne procuration à M. JANNY

M. HUOT donne procuration à M. DZIUBANOWSKI

Secrétaire : Mme COUVIDAT

Avant de commencer la séance, M. JANNY revient sur l'inauguration de la Salle des Fêtes et de l'Espace Dominique VOIX. Les retours de la population ont été très positifs.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour du point suivant :

- Participation communale pour la protection sociale des agents - Garantie SANTE.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 1	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2025
--------------	--

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2025.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 2	Création du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique – Approbation des statuts et désignation des représentants de la commune
--------------	---

Par délibération du 15 octobre 2024, le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce nouveau syndicat Aube Numérique, en désignant Philippe JANNY comme « délégué titulaire » et Eric MAILLY comme « délégué suppléant ».

Conformément à l'article 17 des statuts du Syndicat mixte, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte une nouvelle délibération actant l'adhésion de la commune et approuvant les statuts,
- désigne Philippe JANNY comme « délégué titulaire » et Eric MAILLY comme « délégué suppléant » au sein du futur Comité Syndical.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 3	Coupe de bois dans la forêt communale – Etats d'Assiette 2026
---------------------	--

L'ONF propose d'exploiter une parcelle de frênes dans le marais.

La commune doit également signifier son souhait de replanter cette parcelle ; l'ONF sera en charge des démarches afin d'obtenir des aides pour la replantation. L'exploitation se fera en « coupe rase ».

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la coupe de cette parcelle, suivie d'une replantation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

Une parcelle est en cours d'exploitation vers Maurepaire, parcelle n° 11. Des affouages seront disponibles et proposés aux personnes en ayant fait une demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix de 7 €/m3 facturé pour les lots de la parcelle de Pogain.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 4	Renouvellement des conventions d'occupation précaire
---------------------	---

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler les 2 conventions d'occupation précaire, aux Fours Banaux et aux Nuattes, pour une durée d'un an aux prix modique de **70.00 €/ha**, ces conventions ayant pour but de permettre à la commune de reprendre annuellement les parcelles afin de pouvoir assurer son développement économique et urbain.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 5	Zonage de l'assainissement – Validation avant l'enquête publique
---------------------	---

Le diagnostic des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales arrive à son terme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider tous les documents relatifs au projet zonage de l'assainissement des eaux pluviales de la commune,
- de réaliser l'enquête publique unique pour la réalisation des zonages de l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées,
- d'autoriser Monsieur le Directeur Général de la Régie du SDDEA à demander la nomination d'un commissaire enquêteur,
- d'accepter de payer le coût de la procédure d'enquête publique à hauteur de 50 %,
- de faire signer à Monsieur le Maire d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au zonage d'assainissement des eaux pluviales,
- d'autoriser Monsieur le Directeur Général de la Régie du SDDEA à soumettre à enquête publique le dossier de zonage de l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées,
- d'autoriser Monsieur le Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration du dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 6	Achat de terrain pour maintenir l'accès à l'église et au cimetière de Villiers-le-Brûlé
---------------------	--

Afin de maintenir un accès à l'église et au cimetière, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acheter une partie de la parcelle cadastrée H n° 514 située route des Lacs à Villiers-le-Brûlé appartenant à Monsieur Didier LACOUR, d'une surface d'environ 25 m² au prix de 4 €/m²,
- accepte que les frais de bornage soient à la charge de la commune pour un coût de 1 214.90 € TTC,
- décide de confier l'acte notarié à Maître DAL FARRA et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

La commune s'engage :

- à laisser l'accès par cette entrée ainsi créée à Monsieur Didier LACOUR,
- à créer une haie de charmilles à l'arrière de cette entrée qui sera implantée à cheval sur la propriété du terrain communal et du terrain de Monsieur LACOUR afin de conserver un passage suffisamment large à l'arrière de l'église ; l'entretien se fera conjointement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 7	Blocs de sécurité et plans d'intervention dans les bâtiments communaux
---------------------	---

Après avoir étudié les différents devis demandés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les propositions d'Aube Sécurité Incendie (ASI) :

- d'un montant de 1 986.00 € TTC pour le remplacement de 20 blocs de sécurité,
- d'un montant de 229.08 € TTC pour la fourniture et pose de plans d'intervention dans les logements au-dessus de la Médiathèque,
- d'un montant de 330.48 € TTC pour la fourniture et pose de plans d'intervention dans les logements 7, Place A. Broquin.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 8	Travaux d'hydro-curage et de nettoyage d'une buse rue des Sapins
---------------------	---

Une buse d'un pont situé rue des Sapins, franchissant le rû de Rachisy, est bouchée.

L'entretien de cette buse est à la charge de la commune.

Le nettoyage du ruisseau est à la charge des riverains du rû.

Un devis a été demandé à la COVED pour l'hydro-curage de la buse.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition pour un montant de 1 275.00 € HT. Pour une intervention optimale et efficace, les travaux devraient être effectués par temps sec lors du tarissement du rû.

En cas d'urgence et afin d'évacuer l'eau au maximum, une pompe thermique d'épuisement pourrait être mise en œuvre, au tarif de 690.00 € HT pour une journée.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8		2

RAPPORT N° 9	Nomination « stagiaire » d'un agent communal
---------------------	---

Le contrat de travail d'un agent technique arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Lors du conseil municipal du 2 décembre 2024, il avait été évoqué la nomination de cet agent en qualité de stagiaire au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, émet un avis favorable à cette nomination à compter du 1^{er} janvier 2026.

La commune se rapprochera du CDG 10 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube) quant aux modalités et aux conditions de cette procédure.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	1	

RAPPORT N° 10	Participation communale pour la protection sociale des agents - Garantie SANTE
----------------------	---

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture Santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 25 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

QUESTIONS DIVERSES

- 11 Novembre : messe à 9 h 30, rassemblement à la mairie à 10 h 30
- Noël communal : mardi 16 décembre 2025 à la Salle des Fêtes
- Vœux du Maire : vendredi 9 janvier 2026 à la Salle des Fêtes

Séance levée à : 21 h 30

